

« WOODLIFE »

Ville des Sorinières (44) Opération de 10 logements collectifs Et 12 logements individuels

NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET LOGEMENTS INDIVIDUELS 20/06/2019

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Maître d'Ouvrage : SCCV Les Vignes

23 rue Gambetta
44 000 NANTES

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 - INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et/ou en rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme.

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2 - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs de façades

Rez-de-chaussée : Ossature par **murs porteurs en agglos creux ou briques** suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'un enduit monocouche teinté dans la masse selon choix de l'Architecte.

Étage : Ossature par **murs porteurs à ossature bois** suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'un bardage bois à lames verticales, compris retombées partielles sur maçonnerie du rez-de-chaussée.

Doublage thermique côté intérieur composé d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

1.2.2. - Murs pignons

Identiques aux murs de façade.

1.2.3. - Murs mitoyens

Entre chaque logement d'un même niveau, séparation par un **mur en béton banché ou aggloméré rempli de béton**, enduit plâtre sur une face minimum afin de satisfaire à la réglementation acoustique.

1.2.4. - Murs extérieurs divers

Acrotères et allèges de terrasses en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, revêtement peinture ou enduit ou bardage bois, teinte selon choix de l'Architecte.

1.2.5. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en BA ou maçonnerie de parpaings.

1.2.6. - Murs ou cloisons séparatifs

A l'intérieur des logements : voir article 1.4

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher bas du Rdc

Planchers de type dalle pleine en béton armé avec finition apte à recevoir une chape thermo-acoustique.

1.3.2. - Plancher sur étage courant

Planchers semi-préfabriqué type poutrelles-hourdis avec finition apte à recevoir les revêtements de sols.

1.3.3. - Plancher sous terrasse aux étages

Planchers semi-préfabriqué type poutrelles-hourdis recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.2.

1.3.3. - Dalle des coursives

Planchers de type dalle pleine en béton armé avec finition apte à recevoir une peinture de sol.

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre pièces principales

Entre les différentes pièces d'un même logement : par cloison à parement plaque de plâtre de type « **Placostil** » de 72mm d'épaisseur ou équivalent.

Isolation intégrée en laine de bois offrant une isolation phonique **conforme à la réglementation acoustique en vigueur**.

1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services

Dito article précédent 1.4.1.

1.5. - ESCALIERS

1.5.1. – Escaliers des logements

Escaliers privatifs en bois, essence type HEVEA ou HETRE, avec contremarche, garde-corps et mains courantes assortis (suivant cas). Ensemble conforme PMR.

1.5.2. - Escaliers des coursives

Escaliers droits en béton armé avec nez de marche anti-dérapant, 1^{ère} et dernière contremarche de teinte contrasté. Ensemble conforme PMR.

1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de poêle à granulés

Logements individuels : Destiné à rester apparent en intérieur ou extérieur, suivant plans.

Logements superposés : Aux étages le conduit du logement situé au Rdc, sera encoffré en plaque de plâtre sur ossature ou par carreaux de plâtre, suivant plans.

1.6.2. - Conduits de ventilation

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des couvertures Zinc et terrasses accessibles par descentes Zinc en façade, depuis les gouttières ou boîte à eau jusqu'au réseau horizontal enterré.

Evacuation des EP sur les coursives par pissettes.

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

1.7.3. – Canalisations EP et EU

Réseau en PVC enterré sous la dalle du rez-de-chaussée, reprenant les descentes verticales et les siphons de sol.

1.7.4. - Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

Charpente industrielle ou traditionnelle suivant calcul de l'ingénieur structure avec traitement insecticide et fongicide.

1.8.2. - Couverture des logements

Couverture en Zinc naturel à joint debout, posée sur voligeage, réalisé en bois résineux traitées suivant études, avec traitement insecticide et fongicide, compris accessoires et profils de finition, récupération des EP par gouttières en Zinc naturel raccordées aux descentes en façade.

1.8.3. - Couverture des locaux préaux/vélos

Couverture métallique par bac acier à profil ondulé sans profil de finition, non compris récupération et évacuation des EP.

1.8.4. - Etanchéité et accessoires

1.8.2.1. - Terrasse non accessible

Sans Objet.

1.8.2.2. - Terrasses accessibles des logements intermédiaires

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant, éventuellement un isolant thermique, avec protection par platelage bois posés sur plots.

1.8.5. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

Sorties de toiture en zinc, compris traitement étanche périphérique.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. - SOLS ET PLINTHES

2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales du Rdc

Entrée, Dégagement, Chambres et Séjours

Pose d'un revêtement de sol en parquet contrecollé ou équivalent sur sous-couche acoustique. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service du Rdc

Cuisine, Salle de Bain et Buanderie :

Pose d'un carrelage en grès émaillé, format 33x33 cm ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes carrelées assorties.

2.1.3. - Sols et plinthes des logements et pièces des étages

Pose d'un revêtement PVC U2SP3 type TX SELECTION ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes en bois.

2.1.4. - Sols des balcons et terrasses

Terrasses accessibles : Platelage bois sur plots

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service

2.2.1.1. - Salles de bains - Salles d'eau

Au droit des douches, revêtement mural en faïence, format 20x20 cm, jusqu'au plafond, sur les côtés du receveur de douche (2 ou 3 côtés périmétriques selon plans).

2.2.1.2. – Cuisines

Logements T4 : Au droit de l'évier, faïence 20 x 20 blanche, 3 rangs, compris retour suivant cas.

Logements T2 et T3 : Au droit de l'évier et de l'appareil de cuisson, faïence 20 x 20 blanche, 3 rangs, compris retour suivant cas.

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures (Rdc et Etage)

Sous face des planchers béton en faux plafonds par plaque de plâtre sur ossature métallique.

2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3. - Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4. - Sous face des balcons

Sans objet.

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en PVC, de couleur blanche (Rdc) ou grise (R+1) teintée dans la masse, avec une **étanchéité à l'air, à l'eau et au vent**, conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en PVC, de couleur blanche (Rdc) ou grise (R+1) teintée dans la masse, avec une **étanchéité à l'air, à l'eau et au vent**, conforme à la réglementation en vigueur.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. - Pièces principales

Les ouvertures extérieures des logements notées « VR » sur les plans, seront équipées de volets roulants en PVC, **le coffre sera en applique et isolé**.

Les châssis seront à manœuvre manuelle par treuil avec tringle oscillante.

Les baies de largeur supérieure ou égal à 180 cm seront en ouvrant à la française ou coulissante et à manœuvre électrique.

2.5.2. - Pièces de service

Sans objet.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Huisserie métallique

2.6.2. - Portes intérieures

Portes isoplanes alvéolaires.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Sans objet

2.6.4. - Portes d'entrées des logements en extérieure

Logements intermédiaires et individuels de l'îlot C :

Porte d'entrée de chez MALERBA ou équivalent, posées sur huisserie métallique, incorporée dans mur parpaing ou brique ou mur à ossature bois.

Fermeture avec **serrure intégré**. 3 points de fermeture.

Portes équipées **d'un joint isophonique et d'un microviseur**.

Logements individuels des îlots A et B :

Porte d'entrée vitrées (1 face feuilletée minimum) en PVC blanc incorporée dans mur parpaing ou brique.

Fermeture avec **serrure intégré**.

Portes équipées **d'un joint isophonique**.

2.6.5. - Portes de placards des Ballon d'Eau Chaude

Portes battante isoplane alvéolaire avec joint isophonique.

2.6.6. - Portes des locaux de rangement

Porte similaire aux portes intérieures

2.6.7. - Trappe d'accès aux combles

Trappe d'accès aux combles, suivant étude technique et suivant nécessité. Ces trappes comprennent un bâti bois et un remplissage en panneau de particule avec isolation thermique, finition peinte.

2.6.8. - Butées de portes

Butées de portes pour toutes les portes ouvrant jusqu'à 120°.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui

Pour les terrasses suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en bois ou mixte acier/bois, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. - Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3. - Ouvrages divers

Sans objet

2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4. - Sur acrotère des terrasses accessibles

Après préparation des supports béton, peinture pliolite.

2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels

Sans objet

2.8.2. - Peintures intérieures

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche.

2.8.2.2. - Sur murs

Application d'une couche de peinture blanche, finition mate ou velouté.

- 2.8.2.3. - Sur plafonds
Application d'une couche de peinture blanche, finition mate ou velouté.
- 2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
Application d'une peinture acrylique satinée blanche.
- 2.8.2.5. - Sur escaliers privatifs des logements
Application d'un vernis incolore d'aspect ciré, compris garde-corps et mains courantes.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

- 2.8.3.1. - Sur murs
Sans objet
- 2.8.3.2. - Sur plafonds
Sans objet

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

- 2.8.4.1. - Sur murs
Sans objet.
- 2.8.4.2. - Sur plafonds
Sans objet.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers

- 2.9.1.1. - Bloc évier – robinetterie
Evier inox posé sur meuble en mélaminé 2 portes ou 1 porte et 1 emplacement machine.
Robinetterie : mitigeur chromé à disque céramique.
- 2.9.1.2. - Appareils et mobilier
Sans objet
- 2.9.1.3. - Evacuation des déchets
Sans objet
- 2.9.1.4. - Armoire sèche-linge
Sans objet

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

- 2.9.2.1. - Distribution eau froide
Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en cuivre apparent.
- 2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage
Sans objet
- 2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle
Production d'eau chaude par ballon thermodynamique sur air extérieur, capacité globale suivant le type d'appartement :
 - 100 l pour logement 2 pièces
 - 150 l pour logement 3 pièces
 - 200 l pour logement 4 piècesPrise d'air extérieur par gaine circulant en soffite ou faux plafond.
- 2.9.2.4. - Evacuations
Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.
- 2.9.2.5. - Distribution gaz
Sans objet
- 2.9.2.6. - Branchements en attente
Attentes pour machines à laver, à raison de deux pour toutes les typologies comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Salle de bains : **Bac à douche 120x80 blanc** avec douchette installée sur barre de douche réglable.
- Lavabo sur colonne blanc et miroir mural.
- WC : **en porcelaine émaillé blanc**, avec économiseur d'eau.

2.9.2.8. - Robinetterie

Mitigeur chromé à disque céramique.

2.9.2.9. - Accessoires divers

Robinet de puisage extérieur avec raccord 15/20 selon logement.

Récupérateur d'eau de pluie de contenance 350L selon logement.

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées (logements superposés), cheminant en faux plafond ou encastrées (logements non superposés), dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera de type MOSAIC (Legrand) ou équivalent et sera **encastré**. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

- 1 pièce et 2 pièces : 6 kW
- 3 pièces et 4 pièces : 12 kW

2.9.3.3. - Equipement courant fort de chaque pièce

PIECES DES LOGEMENTS	ECLAIRAGE	PRISES DE COURANT	CIRCUITS DIVERS OU SPECIALISES ⁽¹⁾
Cuisine	1 point lumineux – DCL au plafond + 1 réglette murale	4 prises de courant à répartir à hauteur sur plan de travail, 1 prise de courant à hauteur près de l'interrupteur de commande d'éclairage, 1 prise de courant en partie basse au niveau du réfrigérateur	Tous les logements : Sortie de câble 32 A cuisson, PC spécialisée lave-vaisselle, PC spécialisée four, PC spécialisée lave-linge, selon les cas. PC spécialisée sèche-linge, selon les cas. Prise pour hotte (Hauteur mini 1,8m du sol fini) Attente électrique bouche VMC.
Cuisine < 4m ² Kitchenette	1 point lumineux – DCL au plafond + 1 réglette murale	3 prises de courants minimum dont 1 sur plan de travail, une en partie basse au niveau du réfrigérateur, et une prise de courant à hauteur près de l'interrupteur de commande d'éclairage,	Tous les logements : Sortie de câble 32 A cuisson, PC spécialisée lave-vaisselle, PC spécialisée four, PC spécialisée lave-linge, selon les cas. PC spécialisée sèche-linge, selon les cas. Prise pour hotte (Hauteur mini 1,8m du sol fini) Attente électrique bouche VMC.

PIECES DES LOGEMENTS	ECLAIRAGE	PRISES DE COURANT	CIRCUITS DIVERS OU SPECIALISES ⁽¹⁾
Séjour ≤ 28m ²	1 ou plusieurs points lumineux au plafond – DCL	1 prise de courant par tranche de 4 m ² avec un minimum de 5 à répartir, dont 1 prise de courant à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage + 2 prises de courant près des prises de communication (TV, RJ45)	
Séjour > 28m ²	1 ou plusieurs points lumineux au plafond – DCL	Nombre à définir avec le maître d'ouvrage et prévoir un minimum de 7 prises de courant à répartir, dont 1 prise de courant à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage + 2 prises de courant près des prises de communication (TV, RJ45)	
Chambres principales accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL	4 prises de courant à répartir, dont 1 à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage,	
Chambres principales non accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL	3 prises de courant à répartir	
Chambres secondaires	1 point lumineux au plafond – DCL	3 prises de courant à répartir	
Salle Eau ou Salle de bains avec ou sans WC accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL + 1 réglette murale	2 prises de courant à hauteur à répartir en dehors des volumes 1 et 2, dont 1 prise dans la mesure du possible, à proximité immédiate de la commande d'éclairage et une prise la plus proche possible du lavabo	1 PC spécialisée Lave-linge, selon les cas PC spécialisée Sèche-linge, selon les cas. Attente électrique bouche VMC
Salle Eau ou Salle de bains avec ou sans WC non accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL + 1 réglette murale	1 prise de courant à hauteur en dehors des volumes 1 et 2, la plus proche possible du lavabo	1 PC spécialisée Lave-linge, selon les cas PC spécialisée Sèche-linge, selon les cas. Attente électrique bouche VMC
WC accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL	1 prise de courant à hauteur, à proximité immédiate de la commande d'éclairage	Attente électrique bouche VMC

PIECES DES LOGEMENTS	ECLAIRAGE	PRISES DE COURANT	CIRCUITS DIVERS OU SPECIALISES ⁽¹⁾
WC non accessible PMR	1 point lumineux au plafond – DCL		Attente électrique bouche VMC
Entrée	1 ou 2 points lumineux au plafond – DCL	1 prise de courant	Carillon
Dégagement, dressing, Autres locaux	1 ou 2 points lumineux au plafond – DCL	1 prise de courant si surface supérieure à 4 m ²	
Buanderie	1 point lumineux au plafond – DCL + 1 réglette murale	1 prise de courant	1 PC spécialisée Lave-linge, selon les cas PC spécialisée Sèche-linge, selon les cas.
Balcons, terrasses, loggias	1 applique murale commandée par interrupteur à voyant à l'intérieur du logement	1 prise de courant étanche	
ETEL / GTL	SO	1 prise de courant située dans la zone attenante du tableau de communication	indicateur de consommations RT 2012

2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières

Sonnerie dans l'entrée de chaque appartement commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.3.3. - Equipement courant faible de chaque pièce

- Tableau de communication grade 3TV à proximité de l'ETEL/GTL.

LOCAUX	PRISES DE COMMUNICATION
Séjour	2 Prise RJ45 juxtaposées à proximité de l'emplacement prévu pour les équipements audiovisuel
Chambre principale	1 prise RJ45
Autres Chambres	1 prise RJ45

2.9.4. - **Chauffage - Cheminées - Ventilation**

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage par poêle à granulés à circuit de combustion étanche
Puissance selon étude du technicien.
Régulation avec programmation horaire et hebdomadaire.
Sèche serviette électrique dans les salles de bain.

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

par température minima extérieure de -5°C : salles de bains et salles d'eau : 20°C
autres pièces de vie : 19°C

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Sèche serviette ATLANTIC de type Doris ou équivalent.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Logements non superposés : Destiné à rester apparent en intérieur ou extérieur selon logement.

Logements superposés : conduit du logement du RDC en extérieur et apparent, conduit du logement du R+1 en intérieur et apparent

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau, buanderie. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches hygro-réglables situées en traverses des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1. - Placards

Voir article 2.6.5.

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Voir article 2.6.5.

2.9.6. - Equipement des télécommunications

2.9.6.1. - TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.
Antenne TV non fournie.

2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - LOCAUX VELOS INDIVIDUELS

3.1.1. - Murs ou cloisons

Murs à ossature bois, revêtement extérieur en bardage bois, dito façade des logements.

3.1.2. - Plafonds

Charpente apparente

3.1.3. - Sols

Sable stabilisé renforcé

3.1.4. - Portes d'accès

Porte d'accès aux locaux vélos en bois, ajourée, avec finition par bardage bois, avec condamnation

3.1.5. - Ventilation naturelle

Ventilation naturelle au travers du bardage bois ajouré.

3.1.6. - Equipement électrique

- Eclairage par applique plafonnrière commandée par interrupteur étanche ou luminaire autonome avec capteur photovoltaïque commandé par cordelette selon localisation.
- Alimentation par canalisations enterrées et en applique suivant la localisation.

3.2. – PREAUX (attenant aux locaux vélos)

3.2.1. - Murs ou cloisons ou clôture

Sans objet

3.2.2. – Plafonds

Charpente apparente

3.2.3. – Sols

Sable stabilisé renforcé

3.2.4. - Portes d'accès

Sans objet

3.2.5. - Ventilation naturelle

Sans objet

3.2.6. - Equipement électrique

Eclairage des circulations commandées par détecteur de présence.

3.3. - PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1. – Sols

Circulation en enrobé et stationnements en sable stabilisé renforcé avec bande centrale enherbée.

3.3.2. - Délimitation au sol

Sans objet

3.3.3. - Système de repérage

Sans objet

3.3.4. - Système commandant l'accès

Sans objet

4 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. - VOIRIE

4.1.1. - Voirie d'accès

Application d'une couche de roulement en enrobés bitumineux après mise en place de gravier tout-venant et d'une couche de réglage sur l'ensemble des voiries internes.

4.1.2. - Trottoirs et/ou bordures

Bordure béton de part et d'autre de la voirie centrale.

4.1.3. - Parkings visiteurs

Sans objet

4.2. - CIRCULATION DES PIETONS

4.2.1. - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Chemins en sable stabilisé renforcé

4.3. - ESPACES VERTS

4.3.1. - Aire de repos

Sans objet

4.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes – fleurs

Aménagement des espaces extérieurs par plantation d'arbres, arbustes et plantes vivaces, conformément au projet architectural.

4.3.3. - Engazonnement

Les espaces verts non plantés d'arbustes ou de plantes vivaces seront engazonnés, conformément au projet architectural.

4.3.4. - Arrosage

Sans objet

4.3.5. - Bassins décoratifs

Sans objet

4.3.6. - Chemins de promenade

Chemins en sable stabilisé renforcé, raccordés aux voies de desserte de l'espace public.

4.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

4.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

4.5.1. - Signalisation de l'entrée des logements

Applique murale en façade des logements.

Éclairage des accès des logements depuis voie centrale par des luminaires commandés par détection de présence.

4.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau souterrain depuis les tableaux de services généraux. Éclairage de la voirie centrale par luminaires installés sur les locaux vélos / conteneurs sur détection de présence.

4.6. - CLOTURES

4.6.1. - Sur rue

Claustras bois, hauteur 1.80m, suivant indication des plans de l'architecte.
Délimitation des parcelles privatives par clôtures en piquets de châtaignier et grillage à mouton.

4.6.2. - Avec propriétés voisines

Claustras bois et ou murets enduit sur les 2 faces, hauteur 1.80m, suivant indication des plans de l'architecte.
Délimitation des parcelles privatives par clôtures en piquets de châtaignier et grillage à mouton.

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

6.7.2. - Gaz

Sans objet.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public

6.7.6. - Epuration des eaux

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux pluviales.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Drainage périphérique en pied des bâtiments.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.

Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réservant,

Le Réservataire,